

[Prépublication]

Des joueurs sous écrou : enquêtes sur les problématiques liées à la pratique des jeux d'argent en population carcérale

Aymeric Brody¹

Lorsque la catégorie « jeu pathologique » (*pathological gambling*) est apparue pour la première fois dans le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM) au début des années 1980, le premier critère choisi pour en faire le diagnostic était le suivant : « arrestation pour faux, fraudes, détournements de fonds, fraude fiscale liée aux recherches d'argent pour jouer » (APA 1980). Dans une version ultérieure de ce même manuel, publiée au milieu des années 1990, le jeu pathologique était encore associé, bien que de façon plus secondaire, au fait de « [commettre] des actes illégaux, tels que falsifications, fraudes, vols ou détournement d'argent pour financer la pratique du jeu » (APA 1994). Aujourd'hui, ces critères de diagnostic ont disparu de la dernière version du DSM (APA 2013), dans la mesure où ils seraient moins liés au « trouble du jeu » lui-même (*gambling disorder*) (pour reprendre la terminologie actuelle) qu'à ses conséquences chez certaines personnes « présentant la forme la plus grave du trouble » (Petry & al. 2014). Pour autant, au regard de la littérature scientifique, le lien entre addiction aux jeux d'argent et criminalité demeure problématique et certaines études continuent de soulever la question des implications judiciaires de ce trouble (Granero & al. 2012).

Un lien entre addiction aux jeux d'argent et criminalité

C'est notamment le cas de plusieurs études internationales menées ces dernières années au sujet des problématiques d'addiction au jeu rencontrées par les personnes détenues en prison (Lahn & Grabosky 2003, Abbott & al. 2005, Turner & al. 2009, 2013, Zurhold & al. 2014, May-Chahal & al. 2017, Lind & al. 2019, Lelonek-Kuleta 2020). L'une d'elles, réalisée auprès des détenus de deux prisons finlandaises (n=96) révèle ainsi qu'un tiers des personnes incarcérées pour un crime contre la propriété, un crime financier ou un vol étaient concernées par des « problèmes de jeu » au moment des faits (Lind & al. 2019). L'enquête souligne également que 33,3% de l'ensemble des personnes détenues interrogées ayant été identifiées comme des « joueurs problématiques » ont déclaré que leur peine actuelle était directement ou indirectement liée au jeu. Selon la gravité des problèmes de jeu rencontrés par ces personnes, ce chiffre peut même apparaître plus élevé. Une étude effectuée dans plusieurs prisons fédérales au Canada (n=254) a par exemple montré que 65% des détenus ayant de « graves » troubles de l'addiction au jeu, auraient été condamnés pour une infraction liée à leur pratique des jeux d'argent (Turner & al. 2009). Plus globalement, certains chercheurs s'appuyant sur une synthèse des travaux en question estiment qu'environ 50% des délits ou des crimes commis par des personnes détenues ayant des problèmes de jeu plus ou moins graves, l'ont été pour soutenir leur pratique (Williams & al. 2005).

¹ Aymeric Brody est enseignant-chercheur à l'EPITA, au sein du LRE – Équipe MNSHS. Contact : aymeric.brody@epita.fr.

Une forte prévalence du jeu problématique dans la population carcérale

En lien avec cette question des implications judiciaires de l'addiction au jeu, plusieurs études de prévalence ont été réalisées dans différents pays à travers le monde, indiquant que le « jeu problématique » (i.e. des conduites de jeu considérées comme « à risque » ou « excessive », selon les critères du DSM) serait entre cinq à dix fois plus présentes dans la population carcérale que dans la population générale (Lind & al. 2019), variant de 17 à 60% selon les pays, avec une moyenne d'environ 33% pour l'ensemble des détenus interrogés (Williams & al. 2005). D'après l'étude canadienne citée plus haut, la prévalence du jeu problématique dans la population carcérale ciblée serait par exemple de 25% (Turner & al. 2009). Dans une enquête effectuée auprès de détenus australiens (n=105), celle-ci s'élève à 52% (Riley & Oakes 2017). Aux États-Unis, un questionnaire diffusé auprès d'un échantillon de prisonniers sélectionnés au hasard (n=316) a permis d'établir que 33% d'entre eux étaient concernés (Walters & Contri 1998). En Europe, la prévalence du jeu problématique semble moins élevée mais reste proportionnellement très supérieure à la prévalence de ces problèmes de jeu dans la population générale. Ainsi, une étude menée dans la région de Hambourg en Allemagne (n=792) a montré qu'environ 7% des détenus de cette région seraient des joueurs à problème alors que la prévalence du jeu problématique en Allemagne est estimée à 1%, soit 7 fois moins que dans la population étudiée (Zurhold & al. 2014). Une autre enquête effectuée au Royaume-Unis auprès d'un échantillon de prisonniers anglais et écossais (n=1057) évalue la prévalence des problématiques d'addiction au jeu autour de 12%, alors qu'elle serait d'environ 1% dans la population générale de référence (May-Chahal & al. 2017). Quant à l'étude finlandaise déjà citée, elle indique que 17% des personnes détenues interrogées sont concernées par des problèmes de jeu alors que la prévalence dans la population générale est estimée à 3% (Lind & al. 2019).

Une persistance des pratiques de jeux d'argent en prison

Au regard du nombre de personnes détenues potentiellement concernées par des problèmes de jeu, on peut alors se demander ce qu'il en est des pratiques de jeux d'argent à l'intérieur de la prison. En effet, malgré l'interdiction et le contrôle plus ou moins stricte dont ces jeux font l'objet en milieu carcéral, certaines études témoignent de la persistance de ces pratiques de jeu en milieu carcéral. Une récente étude menée en Pologne auprès de 1219 détenus montre par exemple qu'environ 13% d'entre eux ont reconnu avoir joué au moins une fois à un jeu d'argent durant leur incarcération (Lelonek-Kuleta 2020). Ce chiffre semble d'autant plus élevé qu'il est probablement sous-estimé, étant donné les craintes que peut susciter le fait de déclarer, même anonymement, sa participation à une pratique illicite dans le contexte carcéral. Notons d'ailleurs qu'en leur posant la question différemment, 41% des détenus polonais interrogés reconnaissent qu'il est possible de jouer de l'argent en prison, sans y avoir forcément participé personnellement. Un pourcentage plus conforme à celui avancé par d'autres études, qui estiment la prévalence de la pratique des jeux d'argent en milieu carcéral entre 26% et 60% selon les pays (Lahn & Grabosky 2003, Abbott & al. 2005, Turner & al. 2013). Pour autant, toujours selon cette étude polonaise, les détenus concernés auraient tout de même tendance à jouer moins en détention qu'en liberté (Lelonek-Kuleta 2020), ce qui paraît assez logique étant donné l'interdiction dont elle fait l'objet. Sans parvenir pour autant à l'empêcher, le contrôle qu'exerce l'administration pénitentiaire sur cette pratique, contribuerait donc à en restreindre l'usage (Beauregard & Brochu 2012, 2013, Turner & al., 2013), y compris parmi les joueurs ayant rencontré des problèmes d'addiction au jeu par le passé. C'est en tout cas ce que semble aussi indiquer l'étude finlandaise citées précédemment, d'après laquelle la prévalence des problématiques d'addiction au jeu aurait tendance à décroître légèrement pendant la détention, passant de 16% avant la condamnation à 15% après l'incarcération (Lind & al. 2019).

Une prédominance des pratiques récréatives mais néanmoins risquées

Pouvant prendre des formes diverses (jeux de cartes ou de dés entre détenus, paris sportifs ou hippiques en ligne, jeux de tirages ou de grattage par procuration, etc.), les pratiques de jeux d'argent en prison seraient d'ailleurs davantage perçues comme « récréatives » que comme « problématiques ». Ainsi, selon une étude qualitative réalisée auprès de détenus incarcérés dans les prisons canadiennes, les motivations à jouer des joueurs interrogés seraient plutôt associées au besoin de se divertir, de s'amuser ou de passer le temps, qu'à l'envie de gagner de l'argent, par exemple (Beauregard & Brochu 2013). Si d'autres études montrent que la recherche du gain n'est pas pour autant absente des motivations des joueurs (Lelonek-Kuleta 2020), le jeu se présenterait le plus souvent comme une « alternative récréative à l'ennui » (Beauregard & Brochu 2013), palliant le manque de distraction auquel les personnes détenues sont confrontées au quotidien (cf. Combessie 2000, Chantraine 2004, Fassin 2017). Par ailleurs, cette pratique ludique aurait aussi une finalité socialisatrice. Comme le souligne l'enquête canadienne, certains joueurs déclarent en effet utiliser le jeu pour « se socialiser », « s'intégrer au réseau » des détenus et éventuellement nouer des alliances pour « se protéger » (Beauregard & Brochu 2013). Autrement dit, il s'agirait de jouer pour faire partie du groupe, ou ne pas en être exclu, ce qui peut se révéler utile voire nécessaire dans un contexte carcéral souvent hostile. Notons à cet égard que, si cette socialisation par les jeux d'argent n'est pas propre au milieu carcéral (cf. Brody 2015, 2021), elle semble revêtir ici un caractère plus coercitif, prenant parfois la forme d'une injonction à jouer (Beauregard & Brochu 2013). Une observation formulée notamment par l'étude polonaise citée plus haut, selon laquelle, « la pression exercée par les autres détenus » fait également partie des « motivations » à jouer mentionnées par les détenus interrogés (Lelonek-Kuleta 2020). Il faut dire que la participation au jeu dans ce contexte n'est pas sans contrepartie puisqu'au-delà des échanges monétaires en principe interdits en prison, l'enjeu peut prendre des formes diverses, tels que des échanges de cigarettes, de nourriture, d'alcool, de drogue ou encore de services que les détenus peuvent se rendre en cas de perte (Beauregard & Brochu 2013, Lelonek-Kuleta 2020). Or, ces échanges ludiques peuvent engendrer des dettes de jeu et éventuellement occasionner des pressions voire des violences entre détenus (Williams 2008), sans compter les risques de rechute ou de récidive pour les joueurs ayant déjà connus des problématiques d'addiction au jeu par le passé, même si les données manquent sur ce sujet (Riley & al. 2017).

Une demande d'aide spécifiquement liées aux problèmes de jeu

Au regard des problèmes de jeu que les personnes détenues peuvent rencontrer à l'intérieur comme à l'extérieur de la prison, il semble légitime de se demander quelles sont les aides à leur disposition pour y faire face ? Or, la littérature internationale montre que les dispositifs d'aide spécifiquement liés à ces problèmes sont rares et que très peu font l'objet d'une évaluation scientifique, comme l'indique par exemple une étude réalisée dans le contexte canadien (Turner & al. 2017). Pourtant, il semblerait qu'une demande existe de la part des personnes concernées et qu'elle est même assez largement partagée au sein de la population carcérale. En effet, dans le cadre de l'enquête finlandaise évoquée plus haut (Lind & al. 2019), environ un quart des détenus interrogés (24%) se disent intéressés par une aide spécifiquement liée aux problématiques d'addiction au jeu. Paradoxalement, ils sont d'ailleurs plus nombreux à demander une aide qu'à déclarer des problèmes de jeu (17%) ; ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse d'une sous-déclaration de ces problèmes. Parmi les différents types d'aides sollicités, l'accompagnement collectif via des « groupes de support » semble être privilégié (77%), même si certains détenus apprécieraient également un suivi plus individualisé via des « entretiens téléphoniques de soutien avec un professionnel » (22%), par exemple. Notons enfin que cette demande d'aide n'est pas seulement portée par les personnes détenues, elle est aussi appuyée par les professionnels impliqués sur le terrain qui déplorent un « besoin d'interactions plus structurées qui résoudraient les problèmes de jeu chez les détenus », ainsi que par certains chercheurs qui insistent sur « la nécessité de mettre en œuvre des interventions préventives et thérapeutiques dans les établissements correctionnels » (Lelonek-Kuleta 2020).

Les principaux résultats d'une enquête exploratoire dans les prisons françaises

La recherche exploratoire que j'ai réalisée entre septembre 2021 et mars 2023 sur les pratiques de jeux d'argent et les problématiques d'addiction au jeu dans la population carcérale française conforte les résultats des études internationales déjà menées sur le sujet : une forte prévalence des pratiques de jeux d'argent et des problématiques d'addiction au jeu chez les personnes détenues dans les établissements étudiés ; une possible relation de causalité entre les problèmes de jeu rencontrés par les personnes concernées et le motif de leur incarcération ; une persistance et une diversité des pratiques de jeux d'argent à l'intérieur de la prison malgré l'interdiction et le contrôle plus ou moins stricte dont elles font l'objet ; une dimension récréative de ces pratiques malgré des conduites à risque notamment parmi les joueurs se déclarant problématiques ; un accès au soin limitée pour des joueurs qui aimeraient obtenir un aide spécifique mais qui peuvent parfois se révéler réticents à l'idée de s'engager dans une démarche thérapeutique. Ces conclusions étaient, certes, plus ou moins attendues mais elles n'en demeurent pas moins alarmantes, tant d'un point de vue social que sanitaire. En effet, si certains joueurs ayant connu des problèmes de jeu semblent profiter de leur détention pour arrêter de jouer, voire pour se soigner quand ils en ont l'opportunité, d'autres trouvent des stratégies pour continuer de jouer entre détenus ou sur internet, soit de manière récréative soit pour subvenir à leur besoin, avec les risques que cela comporte. Surtout, on observe la trajectoire particulière d'une partie non négligeable de ces joueurs pour qui leur addiction aux jeux d'argent aurait contribué à les conduire en prison, parfois à plusieurs reprises. Si le caractère criminogène de cette addiction reste à démontrer, ne serait-ce que parce que l'établissement d'un lien de causalité entre les problèmes de jeu des joueurs concernés et leurs problèmes judiciaires dépend de la manière dont ils les perçoivent, on peut néanmoins affirmer qu'il existe effectivement un risque, pour certains joueurs dits problématiques, d'entrer dans une « carrière déviante » (Becker 1985, Brody 2022) pouvant déboucher sur une incarcération, en sachant que ce risque dépend notamment de leurs conditions d'existence, de leur environnement social, de leur pratique du jeu et de leur trajectoire en tant que joueurs.

Références bibliographiques

Abbott M. W., McKenna B. G. & Giles L. C. (2005), Gambling and problem gambling among recently sentenced male prisoners in four New Zealand prisons », *Journal of Gambling Studies*, 21(4), 537–558.

APA (1980), *DSM-III: Diagnostic and statistical manual of mental disorders*, Washington DC, APA. Traduction française par P. Pichot et J. D. Guelfi, *DSM III : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, Masson, 1983.

APA (1994), *DSM-IV: Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, Washington DC, APA. Traduction française par J. D. Guelfi et M.-A. Crocq, *DSM-IV-TR : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, Masson, 2003.

APA (2013), *DSM-5: Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, Washington DC, APA. Traduction française par M.-A. Crocq et J. D. Guelfi, *DSM 5 : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, Masson, 2015.

Beauregard V. & Brochu S. (2012), Gambling in prison: Addiction or leisure activity?, *International Gambling Studies*, 13, 160-75, <http://dx.doi.org/10.1080/14459795.2012.745162>.

Beauregard V. & Brochu S. (2013), Gambling behind bars: Does prison provide ideal conditions?, *Journal of Gambling Issues*, 28, 1-25, <https://doi:10.4309/jgi.2013.28.6>.

Becker H. (1985), *Outsiders : études de sociologie de la déviance* [1963], Paris, Métailié.

- Brody A. (2015), Les joueurs amateurs de poker : une communauté de pratique, *Reset*, 4, <http://reset.revues.org/515>.
- Brody A. (2021), Apprendre ensemble à jouer ou à s'abstenir de jouer : enquêtes de terrain auprès de deux communautés de joueurs que tout oppose, *Interrogations* ?, 32, <https://www.revue-interrogations.org/Apprendre-ensemble-a-jouer-ou-a-s.708>.
- Brody A. (2022), Devenir « joueur compulsif » : analyse sociologique du récit de vie d'un membre des Joueurs Anonymes, *Sciences sociales et santé*, 40, 71-94, <https://doi.org/10.1684/sss.2022.0227>
- Chantraine G. (2004), *Par-delà les murs : expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Puf.
- Combessie P. (2000), *L'ouverture des prisons, jusqu'à quel point ?*, dans C. Veil & D. Lhuillier (dir.), *La prison en changement*, 69-102, Ramonville Saint-Ange: Éditions Érès.
- Fassin D. (2017), *L'ombre du monde : une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Seuil.
- Granero R., Penelo E., Stinchfield R., Fernández-Aranda F., Aymamí N., Gómez-Peña M., Fagundo A. B., Sauchelli S., Islam M. A., Menchón J. M. & Jiménez-Murcia S. (2014), Contribution of illegal acts to pathological gambling diagnosis: DSM-5 implications, *Journal of Addictive Diseases*, 33(1), 41-52, <https://doi.org/10.1080/10550887.2014.882730>.
- Lahn J. & Grabosky P. (2003). *Gambling and clients of ACT corrections: final report*. Canberra: Australian National University Centre for Gambling Research (ANUCGR), https://www.gamblingandracing.act.gov.au/data/assets/pdf_file/0008/745064/Gambling-and-Clients-of-ACT-Corrections.pdf.
- Lelonek-Kuleta R. (2020), *Gambling in Prisons – A Nationwide Polish Study of Sentenced Men*, *Journal of Gambling Issues*, 44, <http://dx.doi.org/10.4309/jgi.2020.44.7>.
- Lind K., Salonen, A. H., Järvinen-Tassopoulos J., Alho H., & Castrén S. (2019), Problem gambling and support preferences among Finnish prisoners: a pilot study in an adult correctional population, *International journal of prisoner health*, 15(4), 316-331, <https://doi.org/10.1108/IJPH-07-2018-0041>
- May-Chahal C., Humphreys L., Clifton A., Francis B. & Reith G. (2017), Gambling harm and crime careers, *Journal of Gambling Studies*, 33(1), 65-84, <https://doi.org/10.1007/s10899-016-9612-z>.
- Petry N. M., Blanco C., Auriacombe M., Borges G., Bucholz K., Crowley T. J., Grant B. F., Hasin D. S. & O'Brien C. (2014), An overview of and rationale for changes proposed for pathological gambling in DSM-5, *Journal of Gambling Studies*, 30(2), 493–502. <https://doi.org/10.1007/s10899-013-9370-0>.
- Riley B. & Oakes, J. (2015), Problem gambling among a group of male prisoners: lifetime prevalence and association with incarceration, *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 48(1), 73-81, <https://doi.org/10.1177/0004865814538037>.
- Turner N. E., McAvoy S., Ferentzy P., Matheson F. I., Myers C., Jindani F., Littman-Sharp N. & Malat J. (2017), Addressing the issue of problem gambling in the criminal justice system: a series of case studies, *Journal of Gambling Issues*, 35, 74-100, <http://dx.doi.org/10.4309/jgi.2017.35.4>.
- Turner N. E., Preston D. L., McAvoy S. & Gillam L. (2013). Problem gambling inside and out: The assessment of community and institutional problem gambling in the Canadian correctional system, *Journal of Gambling Studies*, 29, 435-451, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3971437>.
- Turner N. E., Preston D. L., Saunders C. & McAvoy S. (2009), *The relationship of problem gambling to criminal behavior in a sample of Canadian male offenders*, *Journal of Gambling Studies*, 25, 153–169, <https://doi.org/10.1007/s10899-009-9124-1>.

Walters G. D. & Contri D. (1998), Outcome expectancies for gambling: Empirical modeling of memory network in federal prison inmates, *Journal of Gambling Studies*, 14, 173-191. <https://doi.org/10.1023/A:1023098825964>.

Williams R. J., Royston J. & Hagen B. F. (2005), Gambling and Problem Gambling Within Forensic Populations: A Review of the Literature, *Criminal Justice and Behavior*, 32(6), 665–689, <https://doi.org/10.1177/0093854805279947>.

Williams, D. J. (2008), Offender gambling in prisons and jails: is it hidden leisure experience? *Correctional Psychologist*, 40(3), 7-10, https://prism.ucalgary.ca/bitstream/handle/1880/46650/Offender_gambling_as_leisure.pdf;jsessionid=96CD71B9273E07ADD5FB43169AF4C51F?sequence=1.

Zurhold H., Verthein U. & Kalke J. (2014), Prevalence of problem gambling among the prison population in Hamburg, Germany, *Journal of Gambling Studies*, 30(2), 309-19, <https://doi.org/10.1007/s10899-013-9361-1>.